

En police correctionnelle

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-216995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



INVITEZ VOS DAMES !

BN somme, pourquoi danse-t-on ? Il y a quelques années, pareille question n'eût pas été posée. On dansait pour son agrément, pour se divertir. Et cela se voyait. Les visages, souriants, reflétaient le contentement des danseurs.

On dansait alors la valse, la polka, la mazurka, la schottisch, le galop, le quadrille, les « lanciers ». Aujourd'hui, on danse le tango, le two-step, le on-step, le jass-band, le fox-trott, etc., toutes danses nouvelles, dites « modernes », qui ne manquent certes ni de charme ni d'élégance et qui ont sur les anciennes l'avantage précieux d'être beaucoup moins fatigantes. On ne voit plus de ces danseurs essoufflés ou qui, atteints de « tournis », se précipitent sur un sofa ou dans un fauteuil pour éviter une chute assurée et ridicule. Cela n'était pas toujours très conforme aux règles de la « calisthénie », toute de grâce, de souplesse et de maintien. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à reprendre chez les fervents des danses modernes ? Certains mouvements, certains déhanchements, certains secouements — le mot est exact, mais peu usité — ne relèvent guère de l'esthétique. Ils sont même quelque peu grotesques. Au reste, un professeur nous affirmait que ces manifestations, dont leurs familiers semblent être très fiers, sont tout-à-fait étrangères aux règles des danses nouvelles, qui, tout comme les anciennes, doivent surtout se caractériser par la grâce et la... simplicité.

Mais ce n'est pas à cela que nous voulons nous arrêter : il y a de bons et de mauvais danseurs. Evidemment, les faiseurs de contorsions ne sont pas dans les premiers. C'est leur affaire.

Non, ce qui nous frappe particulièrement dans les salles de bal, c'est l'air solennel, triste, sombre même, des danseuses et danseurs ; on dirait des portes de prison ; c'est leur air préoccupé de n'aller pas manquer un pas ou d'en faire un de trop, d'allonger ou de trop écourter tel mouvement. Vrai, on ne se douterait pas qu'ils sont là pour leur plaisir personnel et commun, mais bien plutôt pour la galerie. Ne vaudrait-il pas mieux, cent fois, risquer un faux pas pour garder le sourire et l'œil pétillant ?...

Il y a autre chose encore qui prive les bals d'aujourd'hui d'un élément de gaieté : danseuses et danseurs sont par trop fidèles l'un à l'autre ; ils ne « décollent » pas assez, pour employer l'expression même d'un professeur. Jadis, avec les anciennes danses, on changeait souvent de dame, en tout bien tout honneur, et ces mutations donnaient de l'entrain. Allons, la roucoulade a perpétué, ça devient monotone.

Ah ! que les bals de jadis étaient plus gais. Ils n'en étaient ni moins corrects ni moins gracieux. Et nous sommes sûrs que les danses modernes ne perdraient rien, au contraire, à un peu plus d'abandon, à un peu plus de bonne joie. Quoi donc, serait-ce encore la guerre et l'impitoyable crise qui jetent un voile gris sur les « dancings » modernes ?

Allons, jeunes gens, souriants, comme devant le photographe, mais d'un sourire moins conventionnel que celui qu'exige l'appareil, souriants du sourire de la bonne, de la franche gaieté. Que diable ! on danse pour s'amuser et oublier un moment les tracés de la vie pour oublier aussi que, par ce dur temps, il en est combien qui se plaignent, hélas ! de ne pouvoir « tourner ».

Tournez, glissez, la danse vous appelle...

J. M.



LO VILHIO DÈVESÀ

ONNA CHÈRE DÈ MINISTRÈ

LA municipalità d'on veladzo proutso d'ao Tsalet à Gobet avai decidà de fère carrena l'église qu'avai tot bounameint on plliantsi dè terra grassa bin damàie. Peindeint qu'on fasai clia reparachon, lo prézco sé fasai dein la grandze d'ao syndico. On avai eimprontà la fusta aò carbatier po fère onna chère, et lo ministrè prézdivè du dèssus clia bossetta.

La grandze étai pleina dé mondo et lo ministrè dèvesàvè adrà bin. L'ao desà :

— Ne faut pas avai tant d'orguet ; quand mémo vo n'êtes que d'ài paisans, ne fà rein, vo z'êtes atant que d'ài monsus ; ka cliaò que sant bas su la terra saront hiauts dein lo ciè, et cliaò que sant hiauts sur la terra saront bas dein lo ciè.

Ma fà, dein lo momeint yò desà que cliaò qu'ètions hiauts sarions abaissi... crac... lo fond dè la fusta s'épéclliè et lo pourro ministrè s'einfonce dein lo bossset. Lé dzeins tot épouàris coumeincivont dza à s'ein alla, mà lo ministrè sé mette à crià du lo fond dè la fusta :

— Hé ! lè z'amis, arretà ! arretà ; né pas fini, vo deri lo resto pé lo perte d'ao bondon.

D'on coup dé poein ye fe parti lo bondon que chaôta su lè mans d'ao régent et que fe tzezi son chaumo, et lo ministrè finece son prézco.

C.-C. Dènérez.

EN POLICE CORRECTIONNELLE. — Prévenu ! Pourquoi volez-vous comme cela ?

— Monsieur le président, je ne connais pas d'autre manière.

MOITIÉ MAL. — Une brave femme se plaint de son mari :

— Ce monstre-là, dit-elle, passe tout son temps au cabaret.

— C'est indigne !

— Si encore il m'y menait !

A L'EXAMEN. — Qu'est-ce qu'une rivière dormante ?

— C'est une rivière qui ne sort pas de son lit.

LES NOTAIRES

LA lecture de l'intéressant article du *Conteur* sur l'origine des notaires nous incite à lui envoyer les lignes suivantes.

Les notes ou abréviations latines en usage pour reproduire les discours, les dépositions devant les tribunaux, étaient enseignées à l'école. Elles se composaient de milliers de signes arbitraires qu'il fallait apprendre par cœur. Tout lettré les connaissait. Eginhard, l'auteur de la *Vie de Charlemagne*, fut un notaire atrié du grand monarque, dont il devint, selon la légende, le gendre dans des circonstances qui rappellent de loin certains épisodes de *Tristan et Isolt*, ou simplement la pièce de *Miss Helyett* !

Eginhard s'était pris de passion pour Emma, fille de Charlemagne, qui le lui rendait. Les deux amoureux usèrent d'un stratagème. Le jeune homme avait pénétré secrètement, de nuit, dans la chambre de la jeune fille, sous prétexte d'un message urgent du roi à lui communiquer. Au point du jour, Eginhard, au moment de repartir, s'aperçoit que, pendant la nuit, la neige est tombée... Comment faire ? La trace des pas d'un homme donnera l'éveil. Emma prend son amoureux sur ses épaules ; une fois son précieux fardeau déposé en lieu sûr, elle revient, remet ses pieds sur la trace de ses pas. Malheureusement, le hasard avait voulu que, cette nuit-là, Charlemagne fût atteint d'insomnie. Il assista, ahuri, à toute la scène. Eginhard, saisi de remords, demanda, à son maître, sa démission. Une réunion des grands du palais fut convoquée. Charlemagne exposa les faits qui venaient de se produire et, après avoir entendu des avis divergents sur la solution que comportait cette affaire, finit par se persuader que la Providence, en permettant l'entrevue de sa fille avec son notaire, indiquait clairement qu'il fallait les unir. Ce qui fut fait.

L'usage des notes disparut lors des invasions des barbares. Elles ne furent d'ailleurs pas adaptées à la langue romane, issue du latin vulgaire. Mais si les notes furent abandonnées, en revanche, la fonction et les fonctionnaires devaient subsister. Les notaires recoururent à l'écriture ordinaire, employèrent les abréviations du moyen-âge que les cours de paléographie enseignent. Ils montraient pourtant fort peu de hâte pour apposer leur signature au bas des actes. Les floritures des notaires d'autrefois témoignent du temps dont ils disposaient. Aujourd'hui, ils sont beaucoup plus affairés.

Les notes font partie de l'histoire de la sténographie. Tiron, affranchi de Cicéron, sténographiait les discours du Sénat romain ; il passe même pour l'un des principaux auteurs de ce système, appelé les notes *tironiennes*. Déjà à ce moment, il y avait des équipes de sténographes qui, dans une séance parlementaire, se divisaient entre eux la besogne. L'écriture ordinaire avait des abréviations, dont le procédé subsiste encore : au lieu d'écrire *Senatus populusque romanus*, on se bornait à S. P. R., comme au lieu de : « Ce qu'il fallait démontrer », on écrit C. Q. F. D.

Dans les actes des martyrs, on cite Cassien, devenu St. Cassien. Après avoir été condamné à mort, il subit les pires avanies de ses élèves, armés des stylets avec lesquels ils écrivaient sur des tablettes de cire. Comme l'infortuné pédagogue essayait de